



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060386

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/05/2026 15H57 C:000780 I:23167
V/REF : BDCE261658
V/Appel du Lundi 11/05/2026 a 15H57

SDC 'Cypres-Olivier-Chene'
C/O REGIE CARRON
9, RUE GRENETTE
69299 LYON CEDEX 02

IMMEUBLE : CYPRES-OLIVIER-CHENE
5, RUE FRATERNITE
4/6, RUE AUDIBERT ET LAVIROTTE
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 05 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N°5 FRATERNITE-CONTACTER M.MOLINIER-TEL:06 12666576
DIGICODE ENTRÉE : 5701A

MOTIF : INTERVENIR POUR LA VMC QUI NE FONCTIONNE PAS SUR UNE PARTIE DU BATIMENT

Donneur d'ordre : Mme C. LIAUTAUD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Ramonage de gaine(s) et/ou nettoyage de bouche(s) de ventilation.

LE 12/05 A 10H15 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
CONTROLE DE LA VMC
- LE VARIATEUR EST A L'ARRET

COUPURE ET REMISE EN SERVICE DE LA VMC
LE VARIATEUR NE REPOND PAS, RENDANT IMPOSSIBLE UNE REGULATION NORMALE DE
LA VITESSE DE ROTATION DU MOTEUR

REGLAGE PROVISOIRE AFIN D'OBTENIR UNE VITESSE DE FONCTIONNEMENT
SUFFISANTE
- LE REMPLACEMENT DU VARIATEUR EST IMPERATIF

CONTROLE ET ESSAIS REALISES DANS LE LOGEMENT DE MR MOLINIER AU 5E ETAGE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 13/05/26 a 15H59 Mme C. LIAUTAUD

DEVIS A L'ETUDE POUR LE REMPLACEMENT DU VARIATEUR



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060386

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2		Pour mémoire
1,75	H.Ouvrier Electricien	2	75,29	131,75
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule hygiène	2		Pour mémoire
TOTAL H.T.				131,75
T.V.A. a 10,00%				13,17
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>144,92</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.